



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 2414

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la question de la lutte contre la toxicomanie. Un certain nombre de dérives ont eu cours, ces derniers mois, entraînant le décès de plusieurs jeunes adolescents consommateurs de produits stupéfiants. En conséquence, il lui demande quelle politique il compte mettre en place pour renforcer voire accélérer le processus mis en place par son prédécesseur dans ce domaine.

Texte de la réponse

Selon le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), l'usage de drogues illicites serait directement responsable en France de 120 décès en 2000. Le produit le plus fréquemment incriminé reste l'héroïne, malgré l'augmentation de la part de la mortalité liée à des surdoses de cocaïne ou de médicaments. Concernant les drogues de synthèse (ecstasy, amphétamines), les services de police ont rapporté un cas de décès en 2000. Dans l'ensemble, la mortalité liée à l'usage de stupéfiants est en nette diminution depuis une dizaine d'années. Néanmoins le nombre d'usagers dits « à problème » resterait stable, autour de 150 000 à 180 000 personnes. Par ailleurs, on observe ces dernières années une nette augmentation de l'usage du cannabis et des drogues de synthèse, telle l'ecstasy, même si, pour ces dernières, leur consommation reste relativement limitée (entre 1 % et 7 % de consommateurs suivant le sexe et l'âge) et semble circonscrite aux jeunes adultes et à des contextes festifs. Face à ce constat, le Gouvernement est décidé à engager une politique volontariste de lutte contre la consommation de substances psychoactives et de développement de la politique de soins. La présidence de la MILDT, qui vient d'être renouvelée, aura pour mission d'arrêter les axes et priorités pour l'avenir, à la fois dans les domaines de la prévention, du soin, et de la recherche. Dans le domaine des soins, l'accès aux traitements de substitution aux opiacés sera développé. Néanmoins, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de la prise en charge des patients sous Subutex(R), et de limiter les phénomènes d'abus, de mésusage et de trafic, le cadre de la prescription et de la délivrance de ce traitement sera reconsidéré. Au niveau national, un travail de réorganisation de l'offre de soins a été entrepris. Il vise à évaluer les centres thérapeutiques résidentiels afin de mieux répondre aux nouveaux besoins, à développer l'accès aux soins ambulatoires, notamment pour la méthadone, à diversifier les modes d'hébergement et à développer des indicateurs de besoins afin de rationaliser l'affectation des crédits et réduire les inégalités entre départements.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2414

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3056

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 5021